

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

26/05/2025

N° E25000077 /59

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 26/05/2025

CODE : 1

Vu, enregistrée le 16/05/2025, la lettre par laquelle le maire de la commune d'Arleux demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour :

Objet(s) : Révision du plan local d'urbanisme (PLU).

Maître d'ouvrage : Commune d'Arleux.

Territoire(s) concerné(s) : Commune d'Arleux.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-19 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel DOCO, figurant sur la liste d'aptitude du département du Nord, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

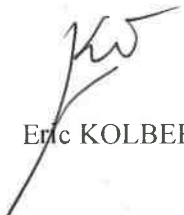
ARTICLE 2 : Madame Josiane BROUET, figurant sur la liste d'aptitude du département du Nord, est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune d'Arleux, à Monsieur Michel DOCO et à Madame Marinette BRULÉ.

Fait à Lille, le 26/05/2025

Le Président,


Eric KOLBERT

